

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **lundi, 23 septembre 2024 à 18h30**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Chantale Mercier, directrice;
Monsieur Sébastien Michaud, président,
Mesdames Marilyn Martineau, Sophie Labonté, Kim Phaneuf et Marie-France Gauthier, parents.
Mesdames Marie-Pier Larouche, Josée Rathé, enseignantes, Monsieur André Bernier, Madame Caroline Artaud, représentante du personnel professionnel, Madame Marie-Claude St-Onge, représentante du personnel de soutien, Madame Sonia Desmarais, représentante de la communauté.

ÉTAIT ABSENT : Madame Ariane Sylvestre et Monsieur Raoul Deffo, parents
PUBLIC Mesdames Annie Lessard et Valéry Bouchard, directrices adjointes

1. Présence et ouverture de la séance à 18h34

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Chantale Mercier, directrice, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement, aux invités ainsi qu'aux personnes du public.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2024-09-23-CEO-01](#)

Il est proposé par Monsieur André Bernier d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2024

[Résolution 2024-09-23-CEO-02](#)

Il est proposé par Madame Sophie Labonté d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Parole au public

Nous n'avons pas de public.

5. Parole aux membres

Aucune parole.



6. Mot de la représentante au comité de parents

Il n'y a pas eu de rencontre encore.

7. Présentation du bilan à faire parvenir à la direction générale

Monsieur Sébastien Michaud présente le bilan aux membres.

8. Mot de la direction

a) Retour sur le début d'année

Madame Chantale Mercier présente aux membres le thème de l'année, ainsi que les différentes choses mises en place à l'école pour la prochaine année.

b) Mandat du conseil d'établissement

Madame Chantale Mercier présente les mandats du conseil d'établissement. Elle rappelle aux membres que toutes les décisions doivent toujours être prises pour le bien des élèves.

c) Modalités relatives aux formations obligatoires

Madame Chantale Mercier parle des différentes formations obligatoires que les membres devront faire.

d) Élections (présidence, vice-présidence, secrétaire)

Monsieur André Bernier propose Monsieur Sébastien Michaud comme président. Monsieur Sébastien Michaud accepte, donc il est élu à l'unanimité.

Madame Sophie Labonté se propose pour le poste de vice-présidente. Comme il n'y a pas d'autres suggestions, Madame Sophie Labonté est élue à l'unanimité.

Monsieur André Bernier propose Marie-Claude St-Onge pour le poste de secrétaire. Madame Marie-Claude St-Onge accepte. Comme il n'y a pas d'autres candidatures, Madame Marie-Claude St-Onge est élue à l'unanimité.

e) Règles de régie interne

[Résolution 2024-09-23-CEO-03](#)

Madame Chantale Mercier présente le document de régie interne du conseil d'établissement.

Il est proposé par Monsieur André Bernier d'approuver les règles de régie interne, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Conflit d'intérêts

Madame Chantale Mercier présente le document du conflit d'intérêts à signer par les membres. Chaque membre signe le document et le remet à la direction.

g) Adoption du budget de fonctionnement

[Résolution 2024-09-23-CEO-04](#)

Madame Chantale Mercier informe les membres du budget de 500\$ disponible pour le conseil d'établissement. Ce montant est habituellement utilisé pour un repas à Noël, ainsi qu'à la fin de l'année. Les membres peuvent aussi réclamer des frais de gardiennage et des frais de déplacement.

Il est proposé par Madame Marie-Pier Larouche d'approuver l'utilisation du budget du conseil d'établissement, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



h) Approbation des sorties et activités

i. Promenade à moins de 1,6 kilomètre autour de l'école

[Résolution 2024-09-23-CEO-05](#)

Madame Chantale Mercier explique le périmètre de 1,6 kilomètre autour de l'école. Il est proposé par Madame Marilyne Martineau d'approuver les sorties et activités à moins de 1,6 km autour de l'école, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii. Approbation des sorties 2024-2025

[Résolution 2024-09-23-CEO-06](#)

Madame Chantale Mercier présente les sorties à approuver.

- CIME au printemps pour les élèves du préscolaire 4 et 5 ans, le prix est de 885 \$, payé par Culture à l'école et le fonds à destination spéciale ;
- Zukari pour les élèves de 1^{er} année le 12 février, le prix est de 37,47 \$ payé par les parents ;
- L'Estacade pour les élèves de 2^e année le 23 juin, le prix est de 36,31 \$, payé par les parents ;
- Théâtre des Deux-Rives pour les élèves de 2^e année le 29 octobre, le prix est de 21,41 \$, payé par la mesure sortie culturelle ;
- Ninja Factory pour les élèves de 2^e année le 19 juin, le prix est de 34,88 \$, payé par les parents ;
- Théâtre des Deux-Rives pour les élèves de 3^e année, le prix est de 18,89 \$, payé par la mesure sortie culturelle ;
- Laser Game évolution et BFLY pour les élèves de 3^e année, le prix est de 46,98 \$, payé par les parents ;
- CEPsum pour les élèves de 3^e année, le prix est de 33,06 \$, payé par les parents ;
- Théâtre des Deux-Rives pour les élèves de 4^e année, le prix est de 23,62 \$, payé par la mesure sortie culturelle ;
- Musée du Haut-Richelieu pour les élèves de 4^e année, le prix est de 33,75 \$, payé par les parents ;
- Théâtre des Deux-Rives le 13 mars pour les élèves de 5^e année, le prix est de 11,75 \$, payé par la mesure sortie culturelle ;
- Théâtre des Deux-Rives pour les élèves de 6^e année le 25 avril, le prix est de 25,58 \$, payé par la mesure sortie culturelle ;
- Neurones atomiques pour les élèves de 6^e année le 11 mars, le prix est de 640 \$, payé par Culture à l'école et le fonds à destination spéciale ;
- L'Estacade pour les élèves de 6^e année le 12 et 13 juin, le prix est de 89,70 \$ payé par les parents ;
- Saya Percussion pour tous les élèves de l'école au printemps, le prix est de 4000 \$ payé par Culture à l'école et le fonds à destination spéciale ;
- Spectacle de BAM percussion le 31 octobre pour tous les élèves de l'école, le prix est de 8 048,25 \$, payé par le fonds à destination spéciale ;
- Le verger Charbonneau pour les élèves de francisation le 4 – 7 – 8 octobre, le prix est payé par le Service éducatif aux jeunes ;
- L'auteure Valérie Fontaine pour les élèves de préscolaire et premier cycle, le prix est de 1920,08 \$ payé par Culture à l'école et le fonds à destination spéciale.



Voici les sorties pour le service de garde :

- Les glissades sur tubes à St-Bernard de Lacolle le 7 février, le prix est de 33,00 \$, payé par les parents ;
- Escalade Clip n'climb le 30 mai, le prix est de 42,00 \$, payé par les parents ;
- Zoo de Granby le 16 juin, le prix est de 54,00 \$, payé par les parents.

Voici aussi les sorties qui ont été approuvées par courriel le 1^{er} septembre dernier.

- Parc Ekilib le 19-20 septembre pour les groupes de 4^e année, le prix est de 32,50 \$;
- UPLA le 12 septembre pour les groupes de 5^e année, le prix est de 36 \$;
- Ninja Factory, le 6 septembre pour les groupes de 6^e année, le prix est de 30,85 \$.

Il est proposé par Madame Marilynne Martineau d'approuver les sorties, tel que proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Campagne de financement 2024-2025

i. Dictée TPL

[Résolution 2024-09-23-CEO-07](#)

Madame Chantale Mercier présente la traditionnelle dictée TPL, qui sera organisée à l'école cette année. La moitié des sous revient à l'école et l'autre moitié ira à certains organismes. Il est proposé par Madame Sophie Labonté d'approuver les sorties, tel que proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii. Perfection

[Résolution 2024-09-23-CEO-08](#)

Madame Chantale Mercier présente la publicité de Perfection reçue par courriel. Les parents choisissent cette campagne, qui pourrait débiter au début février. Il est proposé par Madame Josée Rathé d'approuver les sorties, tel que proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii. Poinsettia

La campagne de financement approuvé l'an dernier débutera en octobre prochain.

j) Approbation du calendrier des rencontres

[Résolution 2024-09-23-CEO-09](#)

Il est proposé par Madame Kim Phaneuf d'approuver le calendrier des rencontres, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Varia

Service de garde

- Madame Sophie Labonté informe les membres qu'elle a été surprise d'apprendre lors de l'assemblée générale que la communication personnalisée n'avait pas été faite. Elle croyait que les cinq parents touchés par le changement seraient informés personnellement et elle a compris que cette information n'a pas été acheminée comme mentionné lors de la rencontre.
- Madame Sophie Labonté pose des questions en lien avec la durée des écrans offerte aux élèves lors des périodes du service de garde.
- Madame Kim Phaneuf mentionne qu'elle demande la vigilance pour la communication envoyée aux parents lors des changements importants. Elle considère qu'un affichage à l'école n'est pas suffisant. Une information variée serait pertinente.

10. Levée de l'assemblée

[Résolution 2024-09-23-CEO-10](#)

Il est proposé par Madame Josée Rathé,
Que la séance soit levée à 20h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantale Mercier
Directrice

Sébastien Michaud
Président du conseil d'établissement